



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2018

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                      Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                      Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent ZIMMERMANN

Excusés : Jean BATARDON, Maxime DETHURENS, Laurent THEVENOZ

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018
2. Crédit budgétaire supplémentaire relatif à un amortissement complémentaire de la contribution 2017 au FIDU : délibération
3. Dissolution du Groupement intercommunal CASS : délibération
4. Droit d'opposition aux décisions de l'ACG
5. Rénovation de la mairie : ouverture du chantier
6. Mise en séparatif du réseau des eaux usées : planning et suivi
7. Fête Laconnix : budget
8. Communications de l'exécutif
9. Divers
10. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Il excuse les viticulteurs qui ne pourront pas être présents.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

#### 2. Crédit budgétaire supplémentaire relatif à un amortissement complémentaire de la contribution 2017 au FIDU : délibération

Le maire apporte des éclaircissements sur la décision de présenter au conseil une proposition d'amortissement complémentaire sur la contribution 2017 au FIDU. Considérant le montant peu élevé de cette contribution, il est plus simple d'amortir l'entier de cet investissement en 2018 plutôt que de prévoir un amortissement sur



30 ans. Pour autant que les contributions futures restent du même ordre de grandeur et que la présente délibération soit acceptée par la surveillance des communes, il sera procédé ainsi pour les prochains investissements au FIDU.

***Proposition du maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 25'713.00 F destiné à un amortissement complémentaire du crédit 2017 concernant la contribution annuelle au FIDU***

*Vu le vote d'un crédit de 26'600.00 F destiné au versement de la contribution annuelle 2017 au FIDU par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2017 le 7 novembre 2016,*

*conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,*

*sur proposition du maire,*

*le conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la contribution annuelle 2017 au FIDU pour un montant de 25'713.00 F.*
- 2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 0290.940.38762.004 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».*
- 3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 25'713.00 F.*
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

La délibération est acceptée par 8 voix, soit à l'unanimité des présents.

**3. Dissolution du Groupement intercommunal CASS : délibération**

Hubert Dethurens précise que cette délibération est demandée par la commune de Bernex afin de formaliser l'accord des communes concernées au principe de cette dissolution, le CASS n'existant plus. Pour rappel, les activités du groupement ont été reprises par l'IMAD.

***Proposition du Maire relative à la dissolution du Groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS***

*Vu la création du Groupement intercommunal de la Champagne pour le Centre d'action sociale et de santé (CASS) en 2003, constitué par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Conflignon, Laconnex et Soral ;*

*Vu la délibération de la commune de Bernex du 13 mai 2003 ;*

*Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 août 2003 approuvant la création du groupement en question ;*

*Vu les changements intervenus au 1er janvier 2017 dans le cadre de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes impliquant notamment la disparition de toute transaction financière entre les communes membres ;*



*Vu que le dernier exercice comptable est celui de l'année 2016 et qu'aucun mouvement n'a été enregistré depuis cette date ;*

*Vu l'absence de fortune et donc de répartition financière à effectuer ;*

*Conformément aux articles 30 al. 1 let. u et 52 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition du Maire,*

*le Conseil municipal*

### **DECIDE**

- 1. De dissoudre le « Groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS » avec effet au 31 décembre 2018.*
- 2. De subordonner cette décision au vote d'une délibération similaire par l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres.*

La délibération est acceptée par 8 voix, soit à l'unanimité des présents.

#### **4. Droit d'opposition aux décisions de l'ACG**

Le maire précise que le montant de la contribution du FI au GIAP a été bloqué à 7 millions suite à l'augmentation progressive substantielle de cette contribution qui grève le budget à disposition du FI. Il estime qu'il reste anormal que notre commune, qui offre une prestation identique sans appartenir au GIAP, ne puisse pas bénéficier du soutien du FI.

Le conseil municipal ne s'oppose pas aux décisions de l'ACG, sauf à celle concernant la contribution au Grand Théâtre. En effet, suivant Bradley Stillwagon, le conseil estime que la répartition entre subventions accordées au domaine sportif et au domaine culturel est inéquitable. Des investissements importants en infrastructures sportives sont toujours en attente, alors que des infrastructures culturelles (nouvelle Comédie, reconstruction du Théâtre de Carouge) ont obtenu un financement. Aussi, par 2 OUI, 6 NON et 0 abstention, le conseil s'oppose à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre. Une résolution dans ce sens sera adressée à l'ACG.

#### **5. Rénovation de la mairie**

Les travaux de démolition ont démarré et les conseillers peuvent passer voir l'avancement s'ils le souhaitent. Ils sont en outre invités à suivre les séances du comité de pilotage qui se réunira une fois par mois, le lundi à 10h. Des rendez-vous de chantier ont également lieu tous les lundis à 10h.

Le maire souhaite faire part de la décision de modifier les plans du 2<sup>ème</sup> étage. Suite à la démolition de la paroi fermant la salle du conseil, il est apparu clairement qu'il était



approprié de laisser le grand espace ainsi créé plutôt que de reconstruire une nouvelle paroi. La salle du conseil y gagne vraiment en esthétique. Seule une paroi anti-feu en verre, obligatoire, sera installée à la sortie de l'accès à l'étage.

Le maire donne la liste des entreprises avec lesquelles des contrats ont d'ores et déjà été signés et indique que les autres sont encore en discussion. Il demande en outre l'avis du conseil quant au matériau à utiliser pour les parties en construction métallique, en particulier l'encadrement des parois vitrées qui pourraient être réalisées en alu, fer ou bois. Notre architecte privilégierait le bois pour faire un rappel avec les boiseries de ce bâtiment ancien, mais Hubert Dethurens préfère utiliser du fer qui peut rendre un bel aspect avec des sections moins larges que le bois. M. Golub va nous fournir des illustrations pour aider à la décision. Le choix fin des autres matériaux (parquet, moquette, peinture) interviendra plus tard et il est recommandé de garder une unité d'ensemble dans laquelle les éléments de décoration, plus variés, pourront être mis en valeur. Le maire ajoute encore que deux petits mandats ont été attribués pour les calculs de calorimétrie et de génie civil.

Aucune mauvaise surprise n'a été constatée jusqu'à présent à la démolition, si ce n'est l'état détérioré d'une poutre dans la salle du conseil et de poutres sous le plancher. A ce stade, le planning de réalisation des travaux ne peut pas être précisé, notamment car il reste à régler la question cruciale de l'installation d'un ascenseur pour lequel il manque, a priori, du dégagement. La solution sera peut-être de prévoir plutôt un système de type monte-charge.

## 6. Mise en séparatif du réseau des eaux usées

Le maire invite le conseil à une discussion quant au planning de réalisation des différentes phases de la 1<sup>ère</sup> étape. En effet, le projet ayant pris du retard, le démarrage a reculé d'une année, soit en 2019. Le planning proposé aujourd'hui par le bureau d'ingénieurs prévoit de rattraper ce retard en cumulant durant l'année 2019 deux phases : tout d'abord chemin de Mollaz d'avril à juin (avec une fin obligatoire des travaux à fin juin considérant la grande fête prévue durant l'été) et ensuite de septembre à novembre les routes de l'Eaumorte, des Rupettes et la place du Four-Banal. Cet agenda lui paraît très serré et ne laisse que peu de temps de pause durant les deux phases, ce qui n'était pas le souhait de la commune. En outre, si le démarrage de la 2<sup>ème</sup> phase est différé, le chantier risque d'être bloqué durant l'hiver avec des chaussées ouvertes. Aussi, Hubert Dethurens propose de revenir au planning initial, à savoir de repousser la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase au printemps 2020. Le conseil donne son accord à cette proposition.

## 7. Fête Laconnix

Hubert Dethurens aimerait l'avis du conseil sur la proposition de budget communal pour l'organisation de cette manifestation en août 2019, à savoir CHF 20'000.- pour une garantie au déficit et CHF 60'000.- pour la location d'équipements (chapiteau, WC et matériels divers) et des prestations (branchements électriques, animations musicales etc.).



Marc Dupraz fait un résumé des devis déjà en possession du comité et estime que l'organisation avance bien. Le maire s'inquiète pourtant d'un manque de lisibilité et de fil conducteur et incite le comité à bien expliquer les grands axes de la fête lors de la réunion du 20 septembre, cela afin en particulier de motiver des bénévoles. Il recommande la création d'une société qui pourrait intégrer des personnes souhaitant participer à l'organisation et ainsi clarifier ce qui est attendu et ce qui peut être attendu en retour. Une articulation lui paraît manquer entre associations locales, bénévoles et comité.

Une discussion s'engage ensuite sur la gestion financière de la fête, à savoir le retour sur investissement des sociétés engagées, plusieurs options étant possibles : pourcentage sur les recettes prélevé par le comité, forfait de participation, constitution d'une centrale d'achat. Ce point étant fort sujet à conflit a posteriori, le maire engage le comité à réfléchir sérieusement à la question très rapidement et à communiquer cela clairement lors de la séance de présentation.

Pour revenir à la participation financière de la commune, Marc Dupraz confirme que les montants indiqués lui paraissent correspondre aux besoins identifiés par le comité.

## 8. Communications de l'exécutif

- ❖ *Lettre au FI* : Lecture est faite de la lettre adressée au Fonds intercommunal afin d'obtenir une subvention à la rénovation du terrain synthétique. Cette lettre a été cosignée par 4 communes de la Champagne pour marquer leur soutien à la démarche. Le financement demandé correspond à la moitié du budget estimé, soit CHF 100'000.-.
- ❖ *Place de jeux à l'école* : remerciement est transmis à Bradley Stillwagon pour son suivi de ce dossier. Les nouveaux jeux semblent être du goût des enfants de l'école. Dominique Pascual trouve néanmoins qu'ils ne sont pas appropriés pour de plus petits enfants. Deux arbres seront encore plantés cet automne dans le préau. Le coût de cette rénovation s'élève à CHF 65'000.- y compris la réfection de la clôture du préau et l'installation d'une nouvelle clôture le long du parc de jeux.
- ❖ *Rétribution photovoltaïque* : Hubert Dethurens rappelle les conséquences de la décision de la Confédération de renoncer à la rétribution à prix coûtant dont les effets financiers pour la commune avaient été détaillés dans un tableau présenté au précédent conseil. Communication vient de nous être formellement apportée que la commune va toucher à la place une subvention unique de CHF 64'675.- qui viendra en diminution du solde de l'investissement au bilan. Il restera ainsi CHF 151'807.- à amortir avec une recette de rachat de l'électricité diminuée à CHF 6'000.- ce qui ne couvrira pas les dépenses d'entretien et l'amortissement ordinaire. Aussi, le maire confirme sa décision de débrancher la centrale en fin d'année, marquant ainsi symboliquement cette aberration économique qui péjore les



efforts visant à privilégier les énergies renouvelables. Le conseil est tout à fait d'accord avec cette décision.

- ❖ *Comparatif des charges et recettes de fonctionnement* : un tableau est distribué au conseil qui montre l'évolution sur 10 ans. Il en ressort clairement que les recettes sont en baisse et les charges constantes. Cette tendance doit inciter le conseil à la prudence pour le chiffrage du budget 2019.
- ❖ *Evénements* : la commune réservera une table au prochain repas de gala de notre association pour le Burkina le 10 novembre et les conseillers sont invités à faire part de leur présence. Le voyage de fin de législature est fixé du 30 mai au 2 juin 2019. Le maire remet à Stéphane Grobety un cadeau au nom du conseil et de la mairie à l'occasion de son mariage cet été.

## 9. Divers

- ❖ *Courrier de M. Pierre Kunz* : Lecture est donnée de la lettre reçue qui exprime sa désapprobation concernant l'adoption par le conseil de la résolution « Laconnex zone hors TISA ». Le conseil prend bonne note de l'argumentaire développé et reconnaît à tout citoyen de Laconnex le droit à une opinion différente. Néanmoins, le conseil estime être également en droit d'exprimer ses doutes sur l'accord en question par le biais d'une résolution, bien qu'étant conscient de sa portée principalement symbolique. En effet, il juge particulièrement inquiétantes les conséquences potentielles de cet accord international dont la teneur et les effets sont incertains. Le présent procès-verbal sera transmis à M. Kunz.
- ❖ *Jardin d'enfants* : une nouvelle éducatrice responsable a été engagée durant l'été suite à la démission de la titulaire à fin juin. La commune est satisfaite du traitement de ce dossier et remercie Dominique Pascual pour son engagement.
- ❖ *Remerciements* : Bradley Stillwagon souhaite qu'un montant soit prévu au budget 2019 afin que le secrétariat reçoive des fleurs régulièrement, en remerciement de ses bons et loyaux services.
- ❖ *Marché* : Andreea Capitanescu Benetti expose deux difficultés apparues lors du récent marché. Les travaux à la mairie rendent caduques la disponibilité de sanitaires et d'une salle de repli en cas de mauvais temps. Aussi, elle souhaiterait que la mairie apporte son aide pour faciliter la mise à disposition d'un WC mobile et envisager une couverture partielle démontable des places de parking jouxtant le marché ou d'une partie du terrain de pétanque. Le maire donne son accord pour que la mairie fasse le nécessaire.
- ❖ *Sculptures de Mme Fouchault*: suite à la visite de l'exposition des œuvres de Mme Fouchault, Thierry Arn souhaiterait savoir quelles impressions en



ont retenues les personnes qui l'ont visitée. Hubert Dethurens relate l'avoir félicitée pour son travail original et intéressant et avoir indiqué d'attendre la fin des travaux de la mairie pour envisager l'acquisition d'une œuvre ou la création d'une œuvre dédiée.

- ❖ *FCL* : Thierry Arn exprime sa satisfaction de la reprise par Luc Mandallaz de la présidence du club et remercie pour les travaux de réparation et d'entretien déjà entrepris par la mairie cet été. Il reste cependant quelques petites choses à régler qui sont importantes pour la sécurité des joueurs. Hubert Dethurens donne son accord pour que le club aille de l'avant avec les réparations nécessaires et les demandes de devis. Il répond en outre que la réponse du FI à notre requête de soutien prendra du temps. Si elle est positive, il faudra ensuite consulter les conseils municipaux des autres communes. En parallèle, nous allons transmettre au club les informations pour qu'il fasse une demande similaire auprès du Fonds cantonal d'aide au sport.

#### 10. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h15.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale